



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition de:

« La demande

de protection »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot « isti'adha »

• La définition dans la langue arabe

L'origine du mot isti'adha vient des trois lettres : 'Ayn (ع), Waw (و), Dhal (ذ) qui forment le verbe 'Awadha (عَوَّذَ) qui possède deux grands sens

1) Protection, couverture.

Par exemple, on appelle « 'awwadh » (عَوَّذَ) la cabane au pied d'un arbre, car elle est protégée par celui-ci. De même, celui qui cherche la protection s'abrite de son ennemi auprès de celui en qui il cherche refuge.

2) La proximité et l'adhésion.

Par exemple, le mot « 'Awadh » (عَوَّذَ) est utilisé pour la viande accrochée à l'os et qui ne peut s'en détacher. De même, celui qui cherche une protection s'attache fermement à celui en qui il cherche refuge.

Ibn Al-Qayyim a dit concernant ces deux sens : « Les deux sont correctes, et l'isti'adha les englobe toutes deux, car celui qui demande protection s'abrite auprès de celui en qui il se réfugie et s'attache fermement à Lui. »¹

¹ Bada-l' al fawa'id, ibn qayyim, tome 2/page 200.



Le Dictionnaire du musulman

- **La définition dans la terminologie islamique**

Dans la terminologie islamique al isti'adha consiste à implorer Allah en lui demandant refuge et protection contre tout mal qui pourrait nous nuire.²

Ibn Kathir a dit : « l'isti'adha, c'est le fait de chercher refuge auprès d'Allah, de s'attacher à Lui pour être protégé du mal de toute chose malfaisante. »³

- **Les types de demandes dans la langue arabe**

Dans la langue arabe, il y a trois types de demande. Il est important pour le musulman de les différencier, car ces demandes peuvent avoir des jugements différents en fonction de celui qui demande et celui à qui on demande.

² Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1/ page 168-169.

³ Tafsir ibn kathir, Ibn kathir, tome 4/page 183.



Le Dictionnaire du musulman

- **La demande de celui qui est au-dessus à celui qui est en dessous :**

On appelle cela un ordre (أَمْرٌ). Comme le roi qui demande une chose à ses sujets.

- **La demande de celui qui est en dessous à celui qui est au-dessus :**

On appelle cela une invocation (دُعَاءٌ).

Nous comprenons donc que lorsqu'Allah demande quelque chose à ses serviteurs il ordonne et lorsque les serviteurs demandent à Allah ils invoquent.

- **La demande à celui qui est égale :**

On appelle cela iltimas (إِلْتِمَاسٌ). Comme celui qui demande quelque chose à son ami. La différence entre l'invocation (du'a) et al Iltimas se trouve également dans le cœur et l'intention. Celui qui invoque est le fait avec humilité, rabaissement et servitude. Il pense que celui à qui il demande est le celui qui va lui permettre d'obtenir ce qu'il souhaite directement. C'est pour cela que l'adoration doit être vouée uniquement à Allah, car c'est lui qui détient tout le bien entre ses mains. Tandis que dans l'iltimas il n'y pas ce rabaissement et cette servitude. Celui qui demande sait que la personne à qui il demande n'est qu'une cause pour obtenir ce qu'il souhaite.⁴

4 Voir : « badai' al fawaid », ibn qayyim, tome 3 ; page 2 ; " at-tamhid li charh kitab tawhid", salih ibn abdil aziz al cheikh, tome 1 ; page 168.



Le Dictionnaire du musulman

B) Ce qu'il faut savoir à propos de l'isti'adha

- **Les catégories de l'isti'adha et ses jugements**

Les savants divisent al isti'adha en trois catégories en fonction de leurs jugements religieux.

1) Al isti'adha légiférée :

Ce qui est voulu par l'isti'adha légiférée est l'isti'adha qui est une adoration. Et comme toute adoration elle doit être vouée à Allah seul sans associé. Il n'est permis de rechercher refuge qu'auprès d'Allah, de Ses noms les plus beaux, de Ses attributs sublimes et de Ses paroles parfaites, que nul ne peut dépasser, ni vertueux ni pécheur. Celui qui cherche une protection auprès de quelqu'un d'autre qu'Allah associe une créature à Allah, le Tout-Puissant.



Le Dictionnaire du musulman

L'isti'âdha légiférée est considérée comme l'une des formes les plus nobles d'adoration, car elle fait partie de l'unicité d'Allah (tawhid). Elle attache le cœur du serviteur à son Seigneur, dans une recherche constante de refuge auprès de Lui contre les maux de ce monde et de l'au-delà. Cette adoration est une forme de demande d'aide à Allah, reconnaissant Sa puissance et l'impuissance du serviteur face aux dangers visibles et invisibles, que seul Allah, le Créateur, peut repousser. Le croyant reconnaît la puissance, la grandeur et la force d'Allah en se réfugiant vers lui et en implorant sa protection.

Il est possible de faire l'isti'adha légiférée de deux manières :

- Demander la protection d'Allah par ses noms sublimes

Par exemple, lorsque le musulman dit :

أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

« Je demande protection auprès d'Allah contre Chaytan le lapidé »

Le musulman peut donc demander protection auprès d'Allah en utilisant tous ses noms sublimes, car ils appartiennent tous à Allah et renvoi tous à Allah.



Le Dictionnaire du musulman

- Demander la protection d'Allah par ses attributs parfaits

Comme l'invocation du prophète :

أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ

**Je demande protection auprès des Paroles parfaites d'Allah
contre le mal qu'Il a créé [Thirmidhi : 3604]**

Le musulman peut donc demander protection auprès d'Allah en utilisant tous ses attributs sublimes, car ils font partie de l'essence parfaite d'Allah.⁵

⁵ Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1/ page 168-169.



Le Dictionnaire du musulman

2) Al isti'adha interdite :

Al isti'adha interdite est l'isti'adha qui est une adoration. Elle consiste à demander refuge et protection à quelqu'un d'autre qu'Allah.

Al isti'adha interdite est de deux types :

- Demander protection à une créature vivante et présente pour ce qui ne peut être accompli que par Allah. Cela constitue un acte de chirk majeur, car il a mis une créature au même niveau qu'Allah dans une chose qui lui est spécifique.

Exemple :

Celui qui se rend chez son cheikh car il a fait un péché et l'implore de le protéger du châtiment de la tombe et du feu de l'enfer.

Dans ce cas précis, il a demandé à une créature vivante (son cheikh) une chose qu'il n'est pas capable de réaliser et qui est spécifique à Allah (la préservation du feu).

- Invoquer en demandant protection à une créature absente, morte, ou incapable, pour ce qui peut être accompli uniquement par une créature vivante et présente. Dans ce cas précis, la personne invoque une créature afin d'être protégée de quelque chose que les humains peuvent accomplir. Cependant il fait cette demande à une créature morte, absente ou incapable d'accomplir cette demande. Il aura également fait du chirk majeur.



Le Dictionnaire du musulman

Dans cette situation :

Soit il croit que celui qui est absent peut l'entendre de loin, donc il a aura mis au même niveau cette créature avec Allah dans une chose qui est propre à Allah, c'est-à-dire que l'attribut parfait du Sam' (l'ouïe) appartient à Allah seul. Aucune créature n'entend tout et parfaitement en dehors d'Allah.

Soit il invoque un mort ou quelqu'un qui est normalement incapable d'effectuer cette demande. Le mort est également incapable d'œuvrer, car les œuvres de celui qui est mort se sont stoppées en même temps que sa mort. Celui qui effectue cette demande à ces créatures a forcément une croyance dans son cœur. Il immensifie ces créatures et les élèves à un niveau qu'il ne mérite pas. Cette demande entre donc dans la catégorie de l'invocation qui est une adoration qu'il faut vouer à Allah seul sans associé.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

- Notre village est attaqué par des ennemis armés jusqu'aux dents. Lorsque j'apprends la nouvelle, je me dirige en courant vers le cimetière de la ville pour demander aux anciens du village de nous protéger des ennemis.
- Notre village a la croyance que celui qui n'arrive pas à avoir d'enfant doit attraper un lapin pour lui demander protection contre l'infertilité.

Il ne fait aucun doute que dans ces deux cas, ces créatures sont incapables d'effectuer la demande. Et toute personne douée de raison sait cela. Il y a donc obligatoirement une croyance derrière cet acte. Il élève cette créature et sa demande devient donc une invocation. Il aura donc voué une adoration à une créature, ce qui est du chirk majeur.⁶

⁶ At tamhid li charh kitab tawhid, Salih aal cheikh, page 169



Le Dictionnaire du musulman

3) Al isti'adha permise :

Ce qui est voulu par al isti'adha permise est la demande de protection qui ne concerne pas ce qui est spécifique à Allah a quelqu'un qui est vivant, présent et capable de faire cela.

Il est rapporté d'Abu Mas'oud : « Il frappait son esclave, et celui-ci disait : "Je cherche refuge auprès d'Allah." Mais il continuait de le frapper. Alors l'esclave dit : "Je cherche refuge auprès du Messenger d'Allah." Il cessa alors de le frapper. Le Messenger d'Allah lui dit : Par Allah, Allah a plus de pouvoir sur toi que toi sur lui." Alors, il affranchit l'esclave. » [Mouslim :1659]

Ce noble hadith nous informe qu'Abou Mas'oud se mit en colère et frappa son esclave. Pendant qu'il se faisait frapper l'esclave, demanda la protection d'Allah contre ses coups, mais Abou Mas'oud continua de le frapper malgré tout. Après avoir constaté que cela n'empêchait pas Abou Ma'oud de le frapper, il demanda la protection du prophète qui était présent. Cela fit immédiatement arrêter Abou Mas'oud. Le prophète était le gouverneur et celui qui détenait le pouvoir dans la ville de Médine. Il avait donc la capacité de faire cesser. Le prophète blâma donc Abou Mas'oud pour son acte interdit, c'est-à-dire frapper son esclave. Abou Mas'oud affranchi son esclave en guise de repentir pour son péché.



Le Dictionnaire du musulman

Al Qaadi 'iyaadi a dit à propos de ce hadith : « Ne vois-tu pas comment l'esclave cherchait refuge auprès d'Allah pendant qu'il se faisait frapper, jusqu'à ce qu'il cherche refuge auprès du Messager d'Allah ? Il se peut que le maître n'ait pas entendu sa première demande de protection en raison de l'intensité de sa colère, tout comme il n'a pas entendu l'appel du Prophète, comme cela est rapporté dans le hadith. Ou bien, lorsque l'esclave a cherché refuge auprès du Messager d'Allah, cela l'a éveillé à la présence du Prophète. »⁷

Résumé :

Pour que la demande de secours soit permise, il faut remplir trois conditions :

- **Que la personne soit présente :**

C'est-à-dire que lorsque je demande refuge auprès d'une créature, elle doit être présente pour ne pas tomber dans l'association des noms et attributs d'Allah. Allah est celui qui attend tout parfaitement de manière absolue.

⁷ Charh sahih mouslim, Qaadi 'iyaad, tome 5/page 431.



Le Dictionnaire du musulman

- Que la personne soit capable

C'est-à-dire que la demande doit être dans une chose que cette créature peut accomplir. Pour ne pas tomber dans l'association dans la seigneurie. Demander la protection d'une chose que seul Allah peut faire, comme la protection de l'enfer, fait tomber dans l'association dans la seigneurie.

- Croire que ce n'est qu'une cause

C'est-à-dire effectuer sa demande en ayant la croyance que la créature à qui je demande n'est qu'une cause pour obtenir ce que je souhaite et qu'en réalité c'est Allah, Al hafiz qui protège ses serviteurs afin de ne pas tomber dans l'association dans l'adoration.



Le Dictionnaire du musulman

• Différences entre l'invocation (du'a) et la demande de protection (isti'adha) :

L'invocation et la demande de protection sont différentes dans leur généralité et leur spécificité.

- L'invocation est une demande plus large que la demande de protection. Celui qui invoque demande à Allah ce dont a besoin de manière générale. Tandis que celui qui fait al isti'adha demande quelque chose de spécifique à Allah. Il demande d'être protégé d'un mal qui est en train de le toucher ou qui va le toucher.
- L'invocation est spécifique à Allah tandis que la demande de protection peut être pour Allah dans certains cas et pour les créatures dans d'autres. Comme nous l'avons dit précédemment, l'invocation est la demande de celui qui est inférieur à celui qui est supérieur. L'invocation comporte obligatoirement de l'humilité et de la servitude dans le cœur. Cela est une adoration et doit être obligatoirement voué à Allah seul. Tandis que la demande de protection peut être une invocation si elle est vouée à Allah, mais également un iltimas si elle est faite à une créature.



Le Dictionnaire du musulman

• Différences entre la demande de protection (l'Isti'âdha) et la demande d'aide (l'Isti'âna) :

- 1) L'Isti'âdha signifie chercher refuge et protection contre quelque chose qui nous fait peur. Par exemple, si quelqu'un craint un danger ou un mal, il demande à Allah de le protéger. L'Isti'âna, quant à elle, consiste à demander l'aide d'Allah et à s'en remettre totalement à Lui pour accomplir quelque chose. C'est une confiance complète en Allah, comme dans le concept de tawakkul, qui signifie avoir foi en Allah pour nous soutenir.
- 2) L'Isti'âdha est utilisée lorsqu'on fait face à une situation précise et qu'on a peur d'un mal particulier. C'est donc une demande ponctuelle. En revanche, l'Isti'âna est une demande d'aide qui est constante, car chaque jour et dans tout ce que l'on fait, on a besoin du soutien et de l'aide d'Allah.
- 3) Dans la demande d'aide (Isti'âna), le croyant sait qu'il ne pourra pas atteindre le paradis tout seul. Il a besoin qu'Allah l'aide à accomplir les bonnes actions et à rester sur la bonne voie. Mais, dans cette quête vers le paradis, il peut craindre de tomber sur des obstacles qui pourraient le ralentir ou l'éloigner du droit chemin. Cette peur le pousse alors à l'isti'adha, c'est-à-dire à demander à Allah de le protéger contre ces dangers.

Ainsi, les deux formes de demandes ont des objectifs différents : l'Isti'âna pour obtenir de l'aide dans tout ce que l'on fait, et l'Isti'âdha pour se protéger des dangers spécifiques.⁸

⁸ Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1/ page 173-174.



Le Dictionnaire du musulman

• 7 bienfaits de l'isti'adha dans la vie du croyant

1. Une forteresse contre le diable

La demande de protection, c'est comme une forteresse qui protège celui qui la fait contre le diable, qui est notre ennemi.

2. L'humilité et la soumission à Allah

Quand on demande protection à Allah, cela montre qu'on est humble et qu'on s'en remet entièrement à Lui. C'est en fait l'essence même de l'adoration, car on reconnaît qu'Allah est le seul à pouvoir nous protéger.

3. La purification et l'embellissement des paroles

Elle aide à purifier notre bouche, en nous éloignant des paroles inutiles ou mauvaises, et rend nos mots plus beaux et respectueux.

4. Un remède contre la colère et un apaisement pour l'âme



Le Dictionnaire du musulman

L'Isti'âdha calme les moments de colère et apaise notre cœur, nous permettant de retrouver une certaine sérénité.

5. Une protection contre tous les maux

Elle protège celui qui la fait de tous les maux, qu'ils soient visibles (comme des dangers évidents) ou invisibles (comme les mauvaises intentions ou les pièges du diable).

6. L'élimination des effets négatifs de la colère

Elle aide à faire disparaître la colère et ses effets négatifs, comme les mauvaises pensées ou les actions irréfléchies.

7. Une aide pour accomplir les bonnes actions

Enfin, après avoir éloigné le diable et ses tentations, elle rend plus facile l'accomplissement des bonnes actions, car on est alors plus concentré sur ce qui est bénéfique.⁹

⁹ Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1/ page 174.